

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 30/09/2025

Date d'affichage : 13/10/2025

L'an deux mil vingt cinq, le sept octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, Mme Virginie

THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : Mme Denise GONTHIER.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine PHILIPPE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Bruno THOUROUDE.

OBJET : Demande de subvention pour un voyage pédagogique en Espagne

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de subvention adressée par le collège de Thiberville dans le cadre d'un voyage pédagogique en Espagne. Douze élèves de notre commune, scolarisés en troisième, participeront à un séjour éducatif à Madrid du 08 au 13 février 2026.

Le coût du séjour est de 470 euros T.T.C par participant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour), décide d'accorder au Collège de Thiberville une subvention d'un montant de 500 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65738 de la section de fonctionnement du budget COMMUNE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EUREUX et publication par voie
d'affichage le 13/10/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Bruno THOUROUDE.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

